



Mairie

44, rue Charles-de-Gaule
place Raymond-Varin
70190 RIOZ

tél. : 03 84 91 84 84
fax : 03 84 91 90 45

mairie@rioz.fr

ARRÊTÉ N°18/2024 portant UNE GÊNE A LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de RIOZ,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mai 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et Régions,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L131.1 à L131.4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R4.1, R1, R44, R53.2, R225, R225.1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1 – 4^{ème} partie –signalisation de prescription – approuvée par arrêté interministériel du 7 Juin 1977 ;

CONSIDÉRANT les dangers représentés par une course pédestre « trail » qui se déroulera le samedi 27 avril 2024, de 16 h à 23h, organisée par RIOZ TRAIL TEAM.

ARRETE

Article 1er : Les rues suivantes seront restreintes à la circulation lors de l'épreuve :

Chemin de Rapigney	Voie communale n°16 de Rioz à Montarlot-lès-Rioz
Ruelle Henry Friard	Rue du Card
Rue Charles de Gaulle	Rue du Tacot
Rue Jules Jeanneney	Rue de l'Eglise
Ruelle du 24 Juillet	

La rue des Loisirs sera interdite à la circulation à partir de 14h, pour la durée de l'épreuve. Le parking du CCSL sera inaccessible.

L'accès au parking du DOJO se fera par la rue du Chaillaux.

La place du lac sera fermée à compter du vendredi 26 avril jusqu'à la fin de l'épreuve.

Article 2 : La sécurité des participants sur le parcours sera assurée par les organisateurs en particulier lors des traversées de voirie.

Article 3 : Les dispositions définies à l'article 1^{er} prendront effet le 27 avril 2024 pour la durée de l'épreuve qui débutera à partir de 16 h et se terminera vers 23h.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire,
- A la D.S.T.T,
- Le commandant de la Communauté de Brigade de Rioz,
- L'association Rioz Trail Team,
- Aux commandant du centre de secours et d'intervention de Rioz,
- A la Communauté de Communes du Pays Riolois,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux règles.

Rioz, le 19/04/2024

Le Maire,
Nadine WANTZ

